



PIEBÎEM

Communiqué de presse

Association Préserver l'Identité Environnementale
de la Bretagne Sud et des Îles contre l'Eolien en Mer

<https://piebiem.webnode.fr>

Contact presse : pebiem56@gmail.com

06.77.18.41.49.

PPE3 par décret : PIEBÎEM dénonce un déni de démocratie nationale, locale, environnementale insupportable et soutient la demande des Sénateurs du vote d'une loi et d'un débat parlementaire.

Le Gouvernement entend faire adopter la Programmation Pluriannuelle de l'Energie version 3 (PPE3) **qui vise notamment 18 GW (70 TWh) d'éolien en mer** par un décret dont la publication est attendue d'ici le début du mois d'avril 2025 après une dernière consultation minimaliste du public démontrant à nouveau qu'il pratique là un pur exercice de forme.

Plus de 160 Sénateurs, soit près de la moitié du Sénat, ont appelé mercredi 12 mars 2025 le Premier Ministre à renoncer à la publication imminente du décret et à permettre au Parlement de voter sur le futur mix énergétique du pays. Les Sénateurs fustigent également l'absence de « *vision globale* », des chiffrages incohérents, notamment sur la prévision de la demande énergétique, l'absence de prise en compte des consultations publiques et des travaux parlementaires. Ils notent aussi « un chiffrage économique indigent » et « une évaluation environnementale déficiente » deux items pourtant particulièrement importants pour la juste évaluation du programme éolien en mer.

PIEBÎEM partage l'avis des Sénateurs, sur le fond des critiques du décret actuel et sur la forme : il serait en effet inconcevable que la Représentation Nationale ne soit pas consultée sur un texte engageant la politique énergétique de la France sur dix ans. Passer par décret serait un déni de démocratie nationale, locale, environnementale parfaitement scandaleux : ce n'est pas à la DGEC (Direction Générale de l'Energie et du Climat) de décider de la politique énergétique de la France, mais au Parlement.

Dans le contexte énergétique à moyen terme, avec une demande électrique beaucoup plus faible qu'anticipée dans les précédents scénarios, ***toute précipitation sous la pression de lobbys afin de lancer de nouveaux appels d'offres serait suspecte***. Par ailleurs, PIEBÎEM souligne qu'une PPE décret risquerait de fragiliser juridiquement les futurs appels d'offre ENR, et tout particulièrement l'éolien en mer.

PIEBÎEM rappelle son opposition à un programme éolien en mer insensé de 45 GW à l'horizon 2050, qui constitue une industrialisation à marche forcée de la mer côtière sans intérêt climatique dans le contexte français, dangereux pour la sécurité d'alimentation électrique, économiquement & socialement insoutenable, ravageur pour nos paysages littoraux et leur riche biodiversité avec des promesses fallacieuses d'emploi, de fortes dépendances étrangères et mettant en péril des activités comme la pêche côtière artisanale, le nautisme, le tourisme...

Arradon, le : 14 mars 2025.

L'association « PIEBÎEM ».